gnies à charte provinciale font volontairement des déclarations de leurs statistiques au département fédéral des assurances, de sorte que les chiffres de ces dernières années couvrent toute la situation. Comme indication de l'expansion du chiffre d'affaires des compagnies de prêt au Canada, il suffit de mentionner que les inventaires de toutes les compagnies donnaient un actif global de \$188,637,298 en 1922 et \$213,649,794 en 1931 bien qu'il y ait eu un léger déclin à \$206,950,770 en 1934. L'actif global administré par les compagnies fiduciaires a avancé de \$805,689,070 en 1922 à \$2,664,448,085 en 1934. Ce dernier chiffre comprend \$2,436,101,468 de "fonds de succession, et autres fonds en fiducie" (tableau 30).

Fonctions des compagnies de prêt.-L'objet essentiel des compagnies de prêt consiste à prêter des fonds sur première hypothèque, l'argent qu'elles mettent ainsi en circulation provenant tant des dépôts à elles confiés que de la vente au public d'actions ou d'obligations par elles émises. Quant aux compagnies de prêt possédant des chartes provinciales, la majorité d'entre elles se livrent dans les campagnes les plus prospères à des opérations telles que prêt, épargne et hypothèque.

Fonctions des compagnies fiduciaires.—Les compagnies fiduciaires remplissent le rôle d'exécuteurs testamentaires, de dépositaires et d'administrateurs nommés par testament ou autrement; elles sont constituées séquestres, soit par contrat de mariage, soit par autres dispositions; elles gèrent les biens et affaires des vivants; elles sont tutrices ou curatrices des mineurs et des incapables; elles sont les agents financiers des municipalités et des compagnies; elles peuvent être nommées syndics de faillite. Certaines compagnies reçoivent des dépôts de fonds, mais le prêt des fonds qu'elles détiennent en fiducie est strictement réglementé par la loi. Les chiffres du tableau 30 offrent un intérêt particulier pour ce qui concerne les compagnies fiduciaires, qui sont essentiellement des institutions provinciales en raison de la nature de leurs affaires; en effet, elles s'occupent surtout de l'homologation et de l'exécution des testaments, sous la juridiction exclusive des provinces.

30.—Résumé statistique des opérations des compagnies de prêt et de fiducie du Canada, au 31 décembre 1934. COMPAGNIES DE PRÊT.

Elément

Compagnies

à charte

Compagnies

à charte

Total

Element.	provinciale.	fédérale.	Total.
Valeur comptable de l'actif. Passif envers le public. Capitalisation— Capital autorisé. Capital souscrit. Capital versé. Fonds de réserve et d'imprévu. Autre passif envers les actionnaires. Total du passif envers les actionnaires. Bénéfices nets réalisés pendant l'année.	30,840,102 56,589,929 25,834,885 22,739,776 12,415,915 703,984 35,859,675	\$ 140,147,053 103,536,768 59,150,000 26,719,600 19,373,841 15,800,582 1,424,763 36,599,186 1,082,464	\$ 206,950,770 134,376,870 115,739,925 52,554,485 42,113,617 28,216,497 2,128,747 72,458,861 2,048,073
COMPAGNIES DE FIDUCIE.			
Actif— Fonds des compagnies Fonds garantis Successions, dépôts et fonds des agences Totaux	117,747,430 2,205,871,185	15,901,219 31,651,057 230,230,283 277,782,559	78,948,130 149,398,487 2,436,101,468 2,664,448,085
Capitalisation— Capital autorisé. Capital souscrit. Capital versé. Capital versé. Fonds de réserve et d'imprévu. Surplus non affecté. Bénéfices nets réalisés durant l'année.	30,371,238 27,821,557 18,298,383 2,723,946	20, 650, 000 12, 109, 670 10, 652, 618 3, 746, 260 500, 642 457, 262	88, 102, 600 42, 480, 908 38, 474, 175 22, 044, 643 3, 224, 588 3, 142, 193
0000 041			